



Secrétariat du principal

Affaire suivie par :
Laurent BLONSARD
Principal

Tél : 02 54 84 01 39
courriel : ce.0360498w@ac-orleans-tours.fr

Buzançais, le 27 août 2022

Le Principal du Collège Les Sablons

Rue Bernard Louvet
36500 BUZANCAIS

À
Mesdames et Messieurs les représentants légaux

Objet : Lettre aux familles n°1

Madame, Monsieur,

Votre enfant va prochainement faire sa rentrée au collège Les Sablons de Buzançais. Pour vous aider à répondre aux multiples questions liées à la situation sanitaire mais, également, à celles plus classiques d'un début d'année, vous trouverez, ci-dessous, une foire aux questions.

En fonction de la vie de l'établissement, vous recevrez la « lettre aux familles » qui permet de faire le lien entre le collège et les représentants légaux.

Foire aux questions

Au niveau sanitaire, comment la rentrée va-t-elle se passer pour mon enfant ?

Il faut que cette nouvelle rentrée se passe le mieux possible pour les élèves. Durant les vacances d'été, les établissements ont reçu un protocole qui définit, en fonction de la situation sanitaire, les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves. Très concrètement, 1 socle et 3 niveaux ont été définis :

- **Socle** : accueil en présentiel de tous les élèves, les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction.
- **Niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves, les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction.
- **Niveau 2 / niveau orange** : accueil en présentiel de tous les élèves, les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le **respect d'une distanciation** adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.
- **Niveau 3 / niveau rouge** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire), les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les **activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées**.

L'ensemble du protocole est consultable sur le site du Ministère de l'Education nationale à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

À ce jour, les mesures définies « Socle » sont applicables.

Et concernant le port du masque ?

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.



Et si un cas positif est déclaré dans l'établissement ?

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des élèves et de leurs ayants droit. L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe concernée. Une attestation sera déposée sur Pronote. Cette communication permettra aux élèves et aux personnels de bénéficier alors d'un dépistage gratuit.

Comment vais-je savoir le niveau de couleur et les mesures à prendre ?

Cette question est centrale. L'établissement communiquera, via la lettre aux familles, si l'évolution de la situation le nécessite.

Comment va se passer la demi-pension ?

Les enfants devront se laver les mains avant d'aller manger. Les tables seront constituées d'élèves de la même classe.

Mon enfant entre en 6^{ème}, va-t-il être informé de cette organisation ?

Le jeudi 1^{er} septembre, seuls les élèves de 6^{ème} sont présents au collège. Les professeurs principaux, l'infirmière scolaire, le CPE et les personnels de direction informeront les élèves des différentes procédures. En complément d'information, un exercice incendie se tiendra ce jour.

Le vendredi 2 septembre, les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} feront leur rentrée. Les élèves de 6^{ème} seront présents mais, le matin, les emplois du temps de certaines classes pourront être modifiés. En effet, un grand nombre d'enseignants sont professeurs principaux des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

L'emploi du temps normal pour tous débutera le vendredi après-midi.

L'emploi du temps donné à mon enfant est-il définitif ?

La réponse est non. Un emploi du temps provisoire a été distribué. A la marge, des réajustements pourront intervenir. Un emploi du temps définitif sera distribué aux élèves le vendredi 16 septembre pour une mise en place pour le lundi 19 septembre. Par ailleurs, l'outil Pronote est journalièrement mis à jour pour d'éventuelles absences ou changements de cours. Il est primordial de le consulter régulièrement.

Vous avez beaucoup évoqué Pronote. Comment me connecter ?

Pronote est un outil de suivi de la scolarité de votre enfant. Il est accessible via une plateforme mise en place par le Conseil départemental.

L'année passée vous aviez un compte pour suivre la scolarité de votre enfant. Celui-ci est toujours actif.

Vous n'avez pas de compte, vous pouvez le créer en allant sur : <https://e-college.indre.fr> (vous trouverez joint à la présente un document d'aide à la connexion).

Comment mon enfant doit-il être habillé ?

Le collège est un lieu de travail et le temps des vacances est fini. Dans le règlement intérieur, il est stipulé « tenue correcte ». Le curseur de la tenue correcte n'étant pas le même pour tous, il revient au Chef d'établissement d'en définir les contours. Aussi, il est demandé aux élèves de ne pas avoir au collège :

- De mini-short. En effet, si ce vêtement est parfaitement adapté aux moments de détente, il ne correspond pas aux moments d'apprentissage. Concernant les bermudas au-dessus du genou, ils sont bien sûr acceptés.
- De pantalon déchiré : si l'établissement n'est pas fermé à l'évolution des modes, les trous béants de 10 cm au niveau des genoux et / ou des cuisses ne peuvent être tolérés.



- De « Crop-top » ou t-shirt court ou noué qui laisse voir le ventre.
- De tongs ou de claquettes : l'établissement étant sur plusieurs niveaux, il est important, pour des raisons de sécurité, que les élèves aient des chaussures ou des sandales attachées au niveau du talon.

Cette courte liste n'est pas exhaustive mais est le reflet de ce qui est constaté. Elle concerne tous les élèves garçons et filles.

Des rencontres avec les enseignants vont-elles avoir lieu en ce début d'année ?

A ce jour, la réponse est oui. Pour les élèves de 6^{ème}, la réunion de rentrée a été décalée pour permettre un échange autour des résultats des évaluations nationales. La rencontre parents / professeurs se tiendra au retour des vacances d'automne.

Pour les classes de 3^{ème}, une réunion très importante sera organisée le 3 octobre à 18 h 00. L'orientation post 3^{ème} sera tout particulièrement abordée avec des exemples très concrets. Quant à la réunion parents / professeurs, elle est prévue au retour des vacances de fin d'année.

Pour les classes de 5^{ème} et de 4^{ème}, les réunions parents / professeurs se dérouleront mi-octobre.

En plus de l'équipe enseignante, l'équipe de direction de l'établissement est composée autour de moi de : M. GAUDUCHEAU principal adjoint, de Mme GAUGRIS directrice de la SEGPA, de M. DAVID gestionnaire et de M. BORTOLUS, CPE.

Dès aujourd'hui, je sais pouvoir compter sur l'ensemble des personnels enseignants, administratifs, sociaux et de service pour accompagner chaque enfant durant sa scolarité aux Sablons.

Cet accompagnement, synonyme de coéducation, sera basé sur la bienveillance et la rigueur.

Bienveillance dans l'accompagnement dû à chacun en respectant ses points forts et ses faiblesses, mais également rigueur dans le respect des règles nécessaires aux apprentissages et au vivre-ensemble.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma considération distinguée.

Le principal

Laurent BLONSARD

Adresses utiles :

- **Messagerie de l'établissement**
ce.0360498w@ac-orleans-tours.fr
- **Messagerie de la vie scolaire**
vie-scolaire1-0360023e@ac-orleans-tours.fr
- **Le site du collège**
<http://clq-les-sablons-buzancais.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>
- **Numéro de téléphone du collège**
[02.54.84.01.89](tel:02.54.84.01.89)
- **Numéro de téléphone portable du collège (en cas d'urgence)**
[06.66.04.70.51](tel:06.66.04.70.51)